

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
SOULLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 13 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2023
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - M. CHOUIN J-F - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - M. LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mme ROUSSET C.

Absents : Mme BERTAUD M.F. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. TESSIER P. qui a donné pouvoir à M. M. CHOUIN J-F - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. LEROY D. - M. BERTHOMÉ F. - Mme ROUXEL M.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.21 - Affectation du résultat aux budgets 2023

Après l'adoption des comptes administratifs, le conseil municipal est informé qu'il convient d'affecter le résultat 2022 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux comptes administratifs, les résultats à affecter se présentent comme suit :

Budget principal

Solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2022, qui se décompose comme suit (en €) :

Résultat antérieur reporté	0,00
Résultat de l'exercice 2022	854 599,61
Soit un résultat disponible à affecter de	854 599,61

Solde de la section d'investissement de l'exercice 2022, qui se décompose comme suit (en €) :

Résultat antérieur reporté	1 512 145,02
Résultat de l'exercice 2022	- 559 203,67
Soit un excédent d'investissement de	952 941,35
Solde des restes à réaliser	- 936 758,01
Soit un solde d'investissement de	16 183,34

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 20 AVR. 2023

ID : 085-218502847-20230413-DEL2023_21-DE

S²LO

Budget annexe maison médicale

Solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2022, qui se décompose comme suit (en €) :

Résultat antérieur reporté	0,00
Résultat de l'exercice 2022	39 187,92
Soit un résultat disponible à affecter de	39 187,92

Solde de la section d'investissement de l'exercice 2022, qui se décompose comme suit (en €) :

Résultat antérieur reporté	- 25 793,58
Résultat de l'exercice 2022	4 964,72
Soit un excédent d'investissement de	- 20 828,86
Solde des restes à réaliser	0,00
Soit un solde d'investissement de	- 20 828,86

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'AFFECTER** en recette d'investissement du budget principal primitif 2023, un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 854 599,61 euros.
- **D'AFFECTER** en recette d'investissement du budget annexe "maison médicale" primitif 2022, un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 39 187,92 euros.

VOTE :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

